



MAIRIE DE DRAP

**CONSULTATION POUR UN CONTRAT
DE MAINTENANCE DES INTALLATIONS
DE GENIE CLIMATIQUE DE LA VILLE
DE DRAP**

La consultation a pour objet **la maintenance des installations de génie climatique et adoucisseur des sites** (joint dans l'annexe).

La maintenance sera réalisée de façon périodique ceci afin de maintenir le bon fonctionnement du matériel et prévenir les défaillances et réparations nécessaires.

Il sera nécessaire d'intervenir si urgence dans un délai de 4h00 durant la période hivernale et J+1 le reste de l'année, en cas de panne ou de défection de matériel.

Si une panne est constatée, elle devra être détectée au plus vite ceci afin que les lieux ne soient pas privés soit de chauffage, soit de climatisation.

Les consommables seront changés régulièrement tels que les filtres.

La révision de prix sera actualisable une fois par an à la date anniversaire, selon la formule adéquate.

La durée du contrat démarre à la date de signature et pour une durée d'un an.

Il sera renouvelable pour une durée identique sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties 3 mois avant l'échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Opérations de contrôle et d'entretien

GENERATEURS GAZ

Vérification annuelle

Nettoyage du corps de chauffe

Nettoyage de la veilleuse

Contrôle d'étanchéité des robinets et circuits gaz

Vérification des joints

Recherche fuites eau éventuelles

Dépoussiérage

Vérification générale du bon fonctionnement

VENTILO-CONVECTEUR

Vérification Semestrielle ou plus si nécessaire

Vérification de l'encrassement du filtre avec nettoyage ou remplacement si nécessaire

Vérification annuelle

Dépoussiérage

Contrôle batterie

Contrôle de l'évacuation des condensats

Dépoussiérage ventilateur

Mesure des intensités absorbées

Mesure de l'isolement

Vérification des connexions

Vérification générale du bon fonctionnement

BALLONS MIXTES D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Vérification annuelle

VMC – Démontage du capot

Dépoussiérage et nettoyage de la volute du ventilateur

Graissage des paliers du ventilateur

Contrôle des bruits mécaniques anormaux

Contrôle de l'alignement des poulies

Vérification de la tension des courroies avec réglage si nécessaire

Remplacement des courroies si nécessaire

Vérification de l'appareillage électrique

CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR

Vérification semestrielle

Préfiltres, filtres, filtres absolus : vérification de l'état des éléments filtrants

Vérification des contrôleurs d'encrassement, si existants

Batterie eau chaude : Contrôle de l'évacuation des condensats (froid)

Nettoyage du bac

Vérification annuelle

- Registres motorisés d'air neuf et d'air repris

Manœuvre manuelle ou automatique des volets de registres

Servo-moteurs (si existants)

Essais

Contrôle et réglage si nécessaire des fins de course

Graissage de la tige, si nécessaire

- Volets coupe-feu

Manœuvre des volets

Graissage des axes, si nécessaire

- Préfiltres, filtres, filtres absolus

Nettoyage ou remplacement selon besoin

- Batteries eau chaude

Dépoussiérage de la batterie

Contrôle de l'état de la batterie

- Batteries électriques

Mesure de l'isolement

Mesure des intensités absorbées

Dépoussiérage par soufflage

- Régulations

Contrôle de l'état des vannes de régulation

Vérification des presses-étoupe des vannes

Essais d'ouverture et de fermeture des vannes

Graissage des axes de commandes, si nécessaire

Contrôle des sondes avec vérification de leur action sur les régulations

Contrôle des points de consigne avec réglage, si nécessaire

Vérification du fonctionnement des centrales et des modules de régulation

Vérification des connexions, si nécessaire

Vérification générale de bon fonctionnement

- Caissons de soufflage, de reprise ou d'extraction

Contrôle des caissons avec dépoussiérage, si nécessaire

Ventilateurs :

Dépoussiérage de la volute si besoin

Contrôle des paliers

Graissage des paliers, si nécessaire

Vérification des suspensions motrices

Contrôle des roulements moteur

Contrôle de l'alignement des poulies

Vérification de la tension des courroies, si nécessaire

VERIFICATION SEMESTRIELLE GENERALE DE BON FONCTIONNEMENT